



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Ou comment les recommandations de la consultation Jeunes ont été prises en compte et quelles sont les mesures qui ont été intégrées au Plan Air Climat Energie (PACE 2030)



CONSULTATION JEUNES

EDIWALL

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATIONS DU FORUM DES JEUNES RELEVANT DU PACE 2030. ANALYSE ET TRAITEMENT RÉALISÉ DANS LE TEXTE DU PACE.....	5
RECOMMANDATIONS DU FORUM DES JEUNES RELEVANT DES COMPÉTENCES WALLONNES, HORS PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU PACE 2030.....	19
RECOMMANDATIONS DU FORUM DES JEUNES RELEVANT DES COMPÉTENCES D'AUTRES NIVEAUX DE POUVOIR.....	23

INTRODUCTION

Bonjour,

Vous tenez aujourd'hui dans les mains le récit faisant le point sur l'opération collective qu'a été l'actualisation et l'adoption du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE) auquel vous, participants au panel citoyen et au rapport du Forum des Jeunes, avez activement contribué. En effet, à la suite de la remise de vos recommandations au Ministre du Climat et de ce fait au Gouvernement wallon, chacune a fait l'objet d'un examen.

Cette analyse a pris la forme d'un premier tri, selon le niveau de pouvoir compétent pour mettre en œuvre la recommandation. En effet, si la majeure partie de vos recommandations porte sur des compétences régionalisées (mobilité, logement, agriculture, etc.), d'autres relèvent de matières gérées par le niveau fédéral (fiscalité, normes de consommation, etc.), par la Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement, médias, culture, etc.), voire par le niveau européen (accords commerciaux, etc.). Un deuxième tri a ensuite permis d'identifier les recommandations en lien avec les compétences régionales mais portant sur des sujets se trouvant en dehors du périmètre du PACE.

Comment lire ce document ?

Les recommandations sont structurées en 3 chapitres, correspondants au résultat du tri : les recommandations qui relèvent du PACE, celles qui n'en relèvent pas mais qui sont de compétence régionale, et les recommandations liées aux compétences des autres niveaux de pouvoir. Toutes les recommandations de cette dernière catégorie ont été transmises aux autorités compétentes pour analyse. Le Plan National Energie Climat n'ayant pas encore été définitivement adopté, il ne nous a pas été possible d'analyser comment ces recommandations ont pu être prises en compte par les autorités fédérales.

Concernant la deuxième catégorie, les ministres concernés ont reçu vos recommandations, et chaque ministre compétent a été invité à les analyser, dans l'objectif d'une mise en œuvre.

La grande catégorie qui a fait l'objet d'une analyse particulière est évidemment celle reprenant les recommandations qui font partie du périmètre du PACE wallon. Chacune d'entre elle a été analysée. En fonction de leur impact et/ou de leur faisabilité, elles ont été intégrées dans le PACE soumis pour approbation au Gouvernement. Certaines d'entre elles ont été amendées à la suite des négociations au sein du Gouvernement. Ce document précise, pour chaque recommandation, si elle a été reprise dans son intégralité ou partiellement, ou si elle n'a pas été reprise, et pourquoi (colonnes traitement, sections et explication)

Quelques mots sur l'articulation du PACE avec les autres politiques wallonnes

Comme vous le verrez à la lecture des explications du traitement des recommandations de la troisième catégorie, il est souvent fait référence à d'autres politiques et plans wallons, tels que par exemple la Stratégie Régionale de Mobilité ou le Code d'Aménagement du Territoire. En

effet, le PACE vise les objectifs et actions climatiques de la Région wallonne et contient des politiques et mesures sur les domaines identifiés par les réglementations européennes en la matière.

Le PACE est une des pièces d'un puzzle plus grand qu'est le Plan National Energie Climat (PNEC) qui lui-même participe à la trajectoire européenne. Ce PNEC concerne la Belgique et doit respecter à la fois une structure particulière et un périmètre d'action particulier. Cela exclut, par un effet de ricochet, des secteurs (tels que les grandes entreprises par ailleurs soumises au comptage des émissions de CO₂ et à leur compensation par des quotas) ou nous contraind de repérimétrer certaines mesures, en les découpant ou en réduisant leur champ d'action.

Néanmoins, l'atteinte de nos objectifs climatiques passera par des actions dans tous les domaines et par tous les acteurs ; ce qui est déjà reflété dans des plans et politiques dans d'autres matières que celles du PACE.

Type de mesures liées au climat :

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et donc dans le PACE, il y a deux dimensions : l'*adaptation* ou le processus d'ajustement au climat actuel ou futur et à ses effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter les opportunités bénéfiques, il vise à diminuer les vulnérabilités des systèmes humains et naturels, et l'*atténuation* ou comment éviter l'accumulation de GES dans l'atmosphère.

La majorité des mesures du PACE se concentrent sur la dimension *atténuation*. Les mesures concernant la dimension *adaptation* font l'objet d'un plus court chapitre dans le PACE. Les actions spécifiques de cette dimension d'*adaptation* sont détaillées dans des politiques ad hoc, et seront amplifiées dans une Stratégie wallonne d'adaptation.

En conclusion

Nous espérons que les informations fournies dans ce document vous permettront d'appréhender le temps consacré à l'analyse de vos recommandations, et notre volonté de les reprendre dans le PACE. Soyez certains que nous avons travaillé dans le respect de votre contribution, du temps et de l'énergie que vous avez consacré pour aboutir à l'élaboration de vos recommandations.

Que ce travail contribue à notre objectif d'une société plus respectueuse de sa planète et de ses limites dès aujourd'hui, pour les générations actuelles et futures.

Lien vers le texte complet du PACE : <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/pace-2030-adopte-gw-21-mars-2023.pdf?ID=73812>.



RECOMMANDATIONS DU FORUM DES JEUNES RELEVANT DU PACE 2030.
ANALYSE ET TRAITEMENT RÉALISÉ DANS LE TEXTE DU PACE.

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE	TRAITEMENT*	SECTION ET/OU LIBELLÉ DE L'ACTION CORRESPONDANTE DANS LE PACE	EXPLICATIONS
Valoriser la consommation locale	4	Développer les circuits courts et créer des coopératives	RW	Reprise entièrement	<p>Section 3.5.9 : Généraliser l'économie circulaire et de la fonctionnalité Le PACE reprend une série d'actions prioritaires issues du Plan Wallon Déchets Ressources et de la stratégie Circular Wallonia « <i>mettant en place la relocalisation d'activités en Wallonie et la création d'emploi locaux de qualité, d'insertion et d'inclusion sociale par le développement de l'économie circulaire</i> ».</p> <p>Section 3.6.10 : Encadrer les filières de circuits courts dans le secteur agro-alimentaire et encourager l'alimentation locale et durable. Cette section reprend plusieurs actions en cours y compris le « <i>développement et maintien de halls relais</i> » (action 438), « <i>Soutenir la mise en œuvre de coopératives agro-alimentaires</i> » (action 439) et le « <i>développement d'une alimentation plus durable dans les cantines</i> » (action 443).</p>	
Valoriser la consommation locale	5	Développer des campagnes de pub sur la production locale	RW	Reprise entièrement	<p>Section 3.8.4 : Favoriser les pratiques durables Action 578 : « Promouvoir les certifications environnementales et labels officiels, tant au niveau de leur adoption par les producteurs/fabricants wallons que de leur connaissance par les citoyens (affichage sur les produits, campagne d'information, sensibilisation au greenwashing, etc.) »</p>	
Promouvoir des alternatives de consommation durable	12	Inciter à la réduction de la consommation de produits d'origine animale	RW	Reprise partiellement	<p>Action 443 : « Développer la proposition d'une alimentation plus durable dans les cantines en amplifiant le « Green Deal Cantines durables » visant à l'augmentation de la consommation de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique wallonne, et à encourager la diversification des sources de protéines conforme aux prescriptions de l'OMS et sans OGM »</p> <p>Action 571 : « Encourager une alimentation saine, diversifiée, durable et locale en incluant notamment davantage de fruits et légumes et des options végéta-riennes dans les événements organisés par les autorités et administrations régionales ou subsidiés par la Région »</p>	Il a été choisi d'avoir une approche globale de l'alimenta-tion, en encourageant les alternatives végétariennes mais également la production bio et locale. C'est en ligne avec notamment Food Wallonia, qui déploie de nombreuses actions et soutient des projets en alimentation durable.
Promouvoir des alternatives de consommation durable	15	Appliquer dans les restaurants/fast food des catégories de produits biologiques	RW partiellement	Reprise partiellement	<p>Action 443 : « Développer la proposition d'une alimentation plus durable dans les cantines en amplifiant le « Green Deal Cantines durables » visant à l'aug-mentation de la consommation de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique wallonne, et à encourager la diversification des sources de protéines conforme aux prescriptions de l'OMS et sans OGM »</p> <p>Action 571 : « Encourager une alimentation saine, diversifiée, durable et locale en incluant notamment davantage de fruits et légumes et des options végéta-riennes dans les événements organisés par les autorités et administrations régionales ou subsidiés par la Région »</p>	Cette recommandation est suivie dans les cantines dé-pendant du pouvoir public. La Région wallonne ne peut pas imposer de telles normes dans les restaurants/fast food privés. Par ailleurs, la stratégie wallonne Food Wallonia prévoit de favoriser la consommation de produits alimentaires durables dans les établissements HoReCa.
Diminuer le gaspillage via la redistribution	23	Mettre en place des labels ou des prix annuels pour les entreprises qui gaspillent le moins	FED/RW	Déjà existante		Dans le cadre du plan Circular Wallonia, plusieurs actions soutiennent les entreprises vertueuses au niveau déchets. Il existe également des prix décernés par des organismes privés (par ex: Fondation pour les Générations Futures) ou à d'autres niveaux de pouvoir. Etant donné l'existence de telles mesures, il ne nous est pas paru pertinent d'ajouter une mesure additionnelle à ce sujet en Wallonie.
Réduire les déchets	32	Favoriser la seconde main et la réparation	RW	Reprise entièrement	<p>Section 3.5.9 : Généraliser l'économie circulaire et de la fonctionnalité Le PACE reprend une série d'actions prioritaires issues du Plan Wallon Déchets Ressources et de la stratégie Circular Wallonia « <i>mettant en place la relocalisation d'activités en Wallonie et la création d'emploi locaux de qualité, d'insertion et d'inclusion sociale par le développement de l'économie circulaire</i> ».</p> <p>Section 3.8.3 : La transition juste par le biais de l'emploi et de la formation</p>	
Réguler la publicité	34	Réguler voire interdire la publicité de produits polluants	FED/FWB/RW	Non reprise		Il a été décidé de soutenir positivement les alternatives aux produits polluants et d'encourager les pratiques durables (section 3.8.4 du PACE : Favoriser les pratiques durables)

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne

*de la recommandation dans le texte final PACE, adopté par le GW le 21/03/2023

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE	TRAITEMENT*	SECTION ET/OU LIBELLÉ DE L'ACTION CORRESPONDANTE DANS LE PACE	EXPLICATIONS
Réguler la publicité	35	Mettre en avant la publicité des produits durables	FED	Reprise entièrement	Section 3.8.4 : Favoriser les pratiques durables Action 578 : « Promouvoir les certifications environnementales et labels officiels, tant au niveau de leur adoption par les producteurs/fabricants wallons que de leur connaissance par les citoyens (affichage sur les produits, campagne d'information, sensibilisation au greenwashing, etc.) »	
Renforcer la réglementation et le contrôle dans les élevages	37	Encourager la population à diminuer sa consommation de produits d'origine animale	RW	Reprise partiellement	Action 443 : « Développer la proposition d'une alimentation plus durable dans les cantines en amplifiant le « Green Deal Cantines durables » visant à l'augmentation de la consommation de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique wallonne, et à encourager la diversification des sources de protéines conforme aux prescriptions de l'OMS et sans OGM » Action 571 : « Encourager une alimentation saine, diversifiée, durable et locale en incluant notamment davantage de fruits et légumes et des options végétariennes dans les événements organisés par les autorités et administrations régionales ou subsidiés par la Région »	Il a été choisi d'avoir une approche globale de l'alimentation, en encourageant les alternatives végétariennes mais également la production bio et locale. C'est en ligne avec notamment Food Wallonia, qui déploie de nombreuses actions et soutient des projets en alimentation durable.
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	40	Créer de nouvelles lignes de transports en commun	RW	Reprise entièrement	Action 513 : « Définir et prioriser une offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie où la pertinence est évaluée et vérifiée visant : - un passage par heure et par sens de 6h à 20h tous les jours ; - dans les pôles, un niveau de service de référence entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 24h du lundi au samedi. La desserte en TEC des zones d'activités économiques fera également l'objet d'une attention particulière. » Action 516 : « Finaliser les déploiements d'infrastructures en cours dans les grandes villes, dans la lignée des propositions des Plans de Mobilité Urbains (PUM) là où ils existent ; implémenter un bus à haut niveau de service dans la région Mons-Borinage ; étendre le tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal ; étendre le métro léger de Charleroi jusqu'au Grand Hôpital ; finaliser le déploiement du BHNS de Charleroi ; finaliser la gare de Namur et renforcer les aménagements pour les bus en concertation avec la Ville de Namur. »	
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	41	Augmenter la fréquence des lignes actuelles	RW	Reprise entièrement	Action 515 : « Parallèlement à la fréquence, accroître la qualité de service via trois axes principaux : la fiabilité du service, la vitesse et le confort »	
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	42	Adapter les horaires aux heures d'école	RW	Reprise partiellement	Action 513 : « Définir et prioriser une offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie où la pertinence est évaluée et vérifiée visant : - un passage par heure et par sens de 6h à 20h tous les jours ; - dans les pôles, un niveau de service de référence entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 24h du lundi au samedi. La desserte en TEC des zones d'activités économiques fera également l'objet d'une attention particulière. »	L'accessibilité et le renforcement de l'offre de transport en commun sont largement développés depuis quelques années et vont se poursuivre dans les années à venir. En augmentant l'offre, la compatibilité avec les horaires d'école sera également améliorée.
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	43	Augmenter l'offre de transports dans les zones rurales	RW	Reprise entièrement	Action 464 : « Favoriser les initiatives publiques innovantes de transport collectif en zone rurale ((mini)-bus à la demande, taxis sociaux, etc.) notamment en organisant et coordonnant le secteur du transport des personnes à la demande » Action 466 : « Soutenir le déploiement de l'offre de voitures partagées y compris au-delà des grandes villes, et ce en concertation avec les communes pour assurer le déploiement de l'offre aux emplacements les plus adéquats » Action 471 : « Créer des parkings de co-voiturage répartis sur le territoire wallon, situés à la croisée d'axes importants ou à la sortie d'autoroutes » Action 513 : « Définir et prioriser une offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie où la pertinence est évaluée et vérifiée visant : - un passage par heure et par sens de 6h à 20h tous les jours ; - dans les pôles, un niveau de service de référence entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 24h du lundi au samedi. La desserte en TEC des zones d'activités économiques fera également l'objet d'une attention particulière. »	

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne

*de la recommandation dans le texte final PACE, adopté par le GW le 21/03/2023

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE	TRAITEMENT*	SECTION ET/OU LIBELLÉ DE L'ACTION CORRESPONDANTE DANS LE PACE	EXPLICATIONS
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	44	Augmenter l'offre de lignes directes entre les villes	RW	Reprise entièrement	<p>Action 513 : « Définir et prioriser une offre structurante composée de lignes rapides et desservant chaque commune de Wallonie où la pertinence est évaluée et vérifiée visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un passage par heure et par sens de 6h à 20h tous les jours ; - dans les pôles, un niveau de service de référence entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 24h du lundi au samedi. <p>La desserte en TEC des zones d'activités économiques fera également l'objet d'une attention particulière. »</p> <p>Action 516 : « Finaliser les déploiements d'infrastructures en cours dans les grandes villes, dans la lignée des propositions des Plans de Mobilité Urbains (PUM) là où ils existent ; implémenter un bus à haut niveau de service dans la région Mons-Borinage ; étendre le tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal ; étendre le métro léger de Charleroi jusqu'au Grand Hôpital ; finaliser le déploiement du BHNS de Charleroi ; finaliser la gare de Namur et renforcer les aménagements pour les bus en concertation avec la Ville de Namur. »</p>	
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	45	Instaurer des navettes plus petites que les bus actuels pour les trajets hors heures de pointe	RW	Reprise entièrement	Action 464 : « Favoriser les initiatives publiques innovantes de transport collectif en zone rurale ((mini)-bus à la demande, taxis sociaux, etc.) notamment en organisant et coordonnant le secteur du transport des personnes à la demande »	
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	46	Travailler sur la diminution des retards TEC et SNCB	RW/FED	Reprise entièrement	Action 515 : « Parallèlement à la fréquence, accroître la qualité de service via trois axes principaux : la fiabilité du service, la vitesse et le confort »	
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	48	Instaurer une journée par mois sans voiture	FED/RW	Reprise partiellement	Action 610 : « Favoriser l'instauration de journées sans voiture par les communes (guide de bonnes pratiques, financement d'alternatives, etc.) »	La recommandation a été suivie, en laissant la liberté aux communes de la mettre en œuvre de la manière pertinente dans leur contexte spécifique.
Réduire les prix des tickets/ abonnements TEC et SNCB	50	Réduction des prix des transports particulièrement pour les jeunes travailleur·euse·s	RW	Reprise entièrement	Action 517 : « Pérenniser la quasi-gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et + et les bénéficiaires de l'Intervention majorée ; et poursuivre l'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité des transports en commun. »	
Encourager l'utilisation de la voiture électrique	51	Augmenter l'offre de bornes de recharge électrique	RW	Reprise entièrement	<p>Action 536 : « Définir un programme d'aide ou incitants ou de partenariats public-privé pour le développement de l'offre de recharge »</p> <p>Action 538 : « Soutenir les déploiements futurs aux bons endroits (collaboration entre les ADT, les gestionnaires de réseau et les pouvoirs locaux) »</p> <p>Action 540 : « Majorer les incitants fiscaux aux entreprises qui installent des bornes de recharge accessibles au public »</p>	
Inciter au covoiturage	53	Renforcer les plateformes de covoiturage à l'échelle régionale	RW	Reprise entièrement	<p>Action 466 : « Soutenir le déploiement de l'offre de voitures partagées y compris au-delà des grandes villes, et ce en concertation avec les communes pour assurer le déploiement de l'offre aux emplacements les plus adéquats »</p> <p>Action 468 : « En concertation avec les communes, favoriser le stationnement des voitures partagées (envisager la gratuité de stationnement pour les voitures partagées ou au minimum leur dédier des places à un tarif préférentiel) »</p> <p>Action 471 : « Créer des parkings de co-voiturage répartis sur le territoire wallon, situés à la croisée d'axes importants ou à la sortie d'autoroutes »</p>	

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE	TRAITEMENT*	SECTION ET/OU LIBELLÉ DE L'ACTION CORRESPONDANTE DANS LE PACE	EXPLICATIONS
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	56	Interdire l'usage des voitures personnelles dans les centres-villes	RW/ Communes	Non reprise		Le PACE reprend les objectifs de la stratégie FAST visant à réduire la part de la voiture, car cela améliore les émissions de gaz à effet de serre et les polluants locaux. Néanmoins, une interdiction généralisée de la voiture dans les centres-villes dépend du pouvoir communal. La Région wallonne ne peut pas imposer une telle mesure. Par ailleurs, elle a choisi de développer au maximum les alternatives (bus, vélo, etc.) afin de permettre au plus grand nombre de se passer de la voiture tout en gardant une liberté de mouvement. En outre, une série d'actions du PACE visent à rééquilibrer les modes de transport, y compris dans les centres villes (sections 3.7.1, 3.7.2, 3.7.6).
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	57	Implanter des parkings aux abords des villes et développer une offre de transports en commun pour rentrer dans les villes	RW/ Communes	Reprise entièrement	Action 496 : « Aider au rééquilibrage de la place dédiée aux différents modes de transports dans et aux abords des centres urbains (favoriser le déplacement multimodal, la mobilité douce) en soutenant notamment la création de parkings relais situés à l'entrée des villes les plus importantes et en accompagnant les communes à créer des zones apaisées, en tenant compte des impacts socio-économiques positifs ou négatifs attendus sur les territoires concernés et dans le respect de l'autonomie communale. »	
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	58	Taxer les SUV	RW	Reprise partiellement	Action 554 : « Etudier les évolutions possibles de la fiscalité automobile long terme afin de garantir dans la durée son caractère juste et incitatif à l'achat de véhicules moins polluants »	Le poids est un critère repris dans la nouvelle taxation de mise en circulation (TMC) qui a été adoptée par le Parlement wallon en juillet 2023. De manière générale, le PACE s'inscrit dans la philosophie de différencier la taxation des véhicules selon leur performance environnementale et les différents facteurs qui l'influencent.
Développer des aménagements cyclables sécurisés	60	Construire des pistes cyclables sécurisées et séparées du trafic routier	RW	Reprise entièrement	Action 506 : « Sécuriser le réseau et le stationnement : Définir les réseaux cyclables utilitaires et récréatifs, améliorer la qualité des infrastructures cyclables et de stationnement, mettre en place les outils financiers permettant les investissements nécessaires, rendre obligatoire la construction d'un stationnement sécurisé pour vélo pour tout nouvel immeuble d'habitations ou de bureau »	Cette action s'inscrit dans le dispositif global de développement des infrastructures cyclables. Les détails peuvent être trouvés dans le Plan d'Action Wallonie Cyclable.
Développer des aménagements cyclables sécurisés	61	Construire des parkings à vélo sécurisés	RW	Reprise entièrement	Action 506 : « Sécuriser le réseau et le stationnement : Définir les réseaux cyclables utilitaires et récréatifs, améliorer la qualité des infrastructures cyclables et de stationnement, mettre en place les outils financiers permettant les investissements nécessaires, rendre obligatoire la construction d'un stationnement sécurisé pour vélo pour tout nouvel immeuble d'habitations ou de bureau »	Cette action s'inscrit dans le dispositif global de développement des infrastructures cyclables. Les détails peuvent être trouvés dans le Plan d'Action Wallonie Cyclable.
Développer des aménagements cyclables sécurisés	62	Mettre en avant le vélo dans les stratégies d'aménagement du territoire	RW	Reprise entièrement	La section 3.7.2 porte sur l'aménagement du territoire en lien avec la mobilité durable. L'action 492 est notamment concernée : « Sensibiliser les acteurs publics et privés du développement territorial au concept de mobilité durable afin qu'il en soit tenu compte dans leurs projets ».	Cet esprit est totalement repris dans le PACE, et s'articule avec les politiques cyclables, mais aussi les nouvelles lignes directrices du PIMPT (Plan d'Infrastructures de Mobilité Pour Tous) qui prévoit 250 millions d'euros pour la mobilité douce, mais également que toute réfection de route intègre des aménagements pour le vélo et autres modes actifs.
Développer des aménagements cyclables sécurisés	63	Mettre en place un système de vélos et/ou trottinettes électriques partagés dans les villes	RW/ Communes	Reprise partiellement	Action 507 : « Offrir des services : Soutenir une offre suffisante pour la réparation et la location de vélo. Les services ainsi soutenus ne devront cependant pas constituer un frein au développement de la filière économique. Développer l'usage par les aides à l'achat de vélo, les formations de mises en selles et la lutte contre le vol. Encourager le transport de marchandises par vélo. »	La Région wallonne soutient le principe. Il est cependant mis en œuvre par des sociétés privées et/ou en coordination avec les pouvoirs locaux.

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne

*de la recommandation dans le texte final PACE, adopté par le GW le 21/03/2023

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE	TRAITEMENT*	SECTION ET/OU LIBELLÉ DE L'ACTION CORRESPONDANTE DANS LE PACE	EXPLICATIONS
Instaurer des conseils et des aides à l'isolation	64	Proposer davantage de conseils pour l'isolation des logements	RW	Reprise entièrement	Section 3.4.3 : Apporter un accompagnement et faciliter le financement pour les différents publics, de manière adaptée Action 324 : « Poursuivre le développement et le financement des projets de Guichets uniques (d'information/de coaching/intégral) pour les ménages et les bâtiments publics, sous réserve d'assurer une meilleure couverture, une meilleure synergie entre acteurs, et une plus grande efficacité du service d'accompagnement à ces publics »	
Instaurer des conseils et des aides à l'isolation	65	Offrir plus d'aides financières à l'isolation pour les propriétaires	RW	Reprise entièrement	Section 3.4.3 : Apporter un accompagnement et faciliter le financement pour les différents publics, de manière adaptée Action 325 : « Soutenir les ménages wallons à rénover leurs logements, en les accompagnant dans la mise en œuvre des obligations de rénovation, par le renforcement de dispositifs de soutien financiers proportionnels aux revenus des ménages »	En 2023, le PACE a déjà été mis en œuvre à ce sujet par l'augmentation des primes à la rénovation (primes Habitations).
Instaurer des conseils et des aides à l'isolation	66	Faciliter les démarches administratives pour obtenir ces aides	RW	Reprise entièrement	Section 3.4.3 : Apporter un accompagnement et faciliter le financement pour les différents publics, de manière adaptée Action 324 : « Poursuivre le développement et le financement des projets de Guichets uniques (d'information/de coaching/intégral) pour les ménages et les bâtiments publics, sous réserve d'assurer une meilleure couverture, une meilleure synergie entre acteurs, et une plus grande efficacité du service d'accompagnement à ces publics »	
Instaurer des conseils et des aides à l'isolation	67	Créer des campagnes d'information sur les aides à l'isolation	RW	Reprise entièrement	Section 3.4.3 : Apporter un accompagnement et faciliter le financement pour les différents publics, de manière adaptée Action 324 : « Poursuivre le développement et le financement des projets de Guichets uniques (d'information/de coaching/intégral) pour les ménages et les bâtiments publics, sous réserve d'assurer une meilleure couverture, une meilleure synergie entre acteurs, et une plus grande efficacité du service d'accompagnement à ces publics »	
Encourager des modes de construction « verts »	68	Rénover les vieux bâtiments plutôt que construire des nouveaux	RW	Non reprise		Cette recommandation n'est pas reprise telle quelle dans le PACE mais par son accent fort sur la rénovation des bâtiments existants et l'octroi de primes à la rénovation notamment ; des incitants existent pour rénover plutôt que construire. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau Code d'Aménagement du Territoire (CodT), il y aura des objectifs fixés pour limiter l'extension urbaine, et donc les nouvelles constructions.
Encourager des modes de construction « verts »	69	Favoriser la construction d'habitats durables	RW	Reprise entièrement	Action 327 : « Soutenir le recours aux matériaux biosourcés locaux et à la filière bois pour le bâtiment ; développer le concept BBC – Bâtiment Bas Carbone ; privilégier le recours significatif aux matériaux biosourcés dans tous les projets publics ou subventionnés par la Région ; soutenir le développement de filières ; prendre en compte le stockage du carbone dans les évaluations. »	
Encourager des modes de construction « verts »	73	Implémenter un bilan environnemental obligatoire pour toutes les entreprises du sol wallon	RW	Reprise partiellement	Section 3.6 : Assurer la durabilité de l'agriculture, des sols et des forêts Axe 1 : Développer des outils permettant de réduire les consommations énergétiques, les émissions de GES et de NH3 dans les exploitations agricoles Section 3.5.1 : Planifier et suivre la transition bas carbone des entreprises en développant une roadmap globale et en assurant le monitoring des impacts des mesures	En agriculture, il y a une approche « bilan carbone » prévue avec la mise à disposition pour les agriculteurs de l'outil DECIDE (concerné par les actions 412, 413 et 414 du PACE). Par ailleurs, de nombreuses entreprises sont concernées par les Accords volontaires de Branche pour améliorer leur performance énergétique. Dans ce cadre, elles bénéficieront d'un audit et de lignes directrices pour s'améliorer (mentionnées dans la section 3.5.1 du PACE). Enfin, dans le cadre des permis d'environnement de la Région wallonne, les entreprises ont déjà une série de critères environnementaux à respecter.
Développer des modes d'agriculture et de productions alimentaires durables	79	Promouvoir l'agriculture durable	EU/RW	Reprise entièrement	Section 3.6 : Assurer la durabilité de l'agriculture, des sols et des forêts	Le chapitre 3.6 du PACE est consacré à la promotion d'une agriculture durable sous différentes formes.

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne

*de la recommandation dans le texte final PACE, adopté par le GW le 21/03/2023

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE	TRAITEMENT*	SECTION ET/OU LIBELLÉ DE L'ACTION CORRESPONDANTE DANS LE PACE	EXPLICATIONS
Développer des modes d'agriculture et de productions alimentaires durables	80	Développer des potagers collectifs dans les communes	RW/ Communes	Reprise partiellement	Action 574 : « Soutenir les initiatives visant à accompagner la transition à l'échelle individuelle et collective, par l'expérimentation et le partage de bonnes pratiques, en tenant compte des capacités d'action de chacun (par exemple : mise à disposition de vélos électriques pour une période de test gratuite, formations à des techniques d'auto-rénovation, partage d'énergie à l'échelle d'un quartier, etc.) »	La recommandation est un exemple particulier, repris dans l'action 574. Sa philosophie est également reprise dans le chapitre 3.8 (Assurer l'acceptabilité des mesures du PACE en vue d'atteindre les objectifs de la Wallonie).
Favoriser le développement d'énergies moins polluantes	81	Investir dans les énergies renouvelables	RW	Reprise entièrement	Section 3.2.1 : Renforcer le financement de manière structurelle et différenciée	
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	83	Implémenter des formations aux enjeux environnementaux de la primaire à l'enseignement supérieur	FWB -RW	Reprise entièrement	Action 361 : « Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation aux enjeux de la transition climatique, notamment dans sa dimension systémique et sur la question de l'adaptation, dans les écoles primaires et l'étendre aux écoles secondaires et du supérieur, et dans le cadre des formations en alternance. »	
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	86	Valoriser les métiers de la transition	FWB -RW	Reprise entièrement	Action 642 : « Soutenir les métiers de la terre, de la transition (métiers favorables à la réparation et au recyclage de biens, au travail du bois, à l'entretien et la rénovation de bâtiments patrimoniaux, etc.), notamment : - Par le biais d'appel à projets ; - Par la mise en place/le renforcement de formations en vue du développement d'une activité ou la remise à l'emploi. »	
Sensibiliser la population sur la thématique environnementale	87	Créer des grandes campagnes d'information dans les médias	FWB -RW	Reprise partiellement	Section 3.8.2 : Informer, conscientiser et former Section 3.8.4 : Favoriser les pratiques durables	Outre les sections 3.8.2 et 3.8.4 du PACE centrées sur la communication, des campagnes d'information sont prévues sur différentes mesures clés, par exemple en lien avec la rénovation des bâtiments ou la fin des chauffages au mazout.
Sensibiliser la population sur la thématique environnementale	88	Utiliser les réseaux sociaux pour sensibiliser les générations plus jeunes	FWB -RW	Reprise partiellement	Section 3.8.2 : Informer, conscientiser et former	Outre les sections 3.8.2 et 3.8.4 du PACE centrées sur la communication, des campagnes d'information sont prévues sur différentes mesures clés, par exemple en lien avec la rénovation des bâtiments ou la fin des chauffages au mazout.

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne

*de la recommandation dans le texte final PACE, adopté par le GW le 21/03/2023



RECOMMANDATIONS DU FORUM DES JEUNES RELEVANT DES COMPÉTENCES WAL-
LONNES, HORS PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU PACE 2030

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE
Valoriser la consommation locale	2	Taxer les importations et subventionner la production locale	Mixte EU/RW
Valoriser la consommation locale	3	Créer des bons d'achats sur les produits locaux	RW
Valoriser la consommation locale	4	Développer les circuits courts et créer des coopératives	RW
Valoriser la consommation locale	5	Développer des campagnes de pub sur la production locale	RW
Valoriser la consommation locale	6	Implémenter une monnaie locale pour la Wallonie	RW/pouvoirs locaux
Valoriser la consommation locale	7	Créer des espaces partagés pour produire des aliments à l'échelle locale	RW
Valoriser la consommation locale	8	Donner un revenu fixe aux agriculteurs par l'Etat	EU (minimis) et cadre PAC
Valoriser la consommation locale	10	Créer des galeries de petites commerces locaux	Mixte
Valoriser la consommation locale	13	Faire une campagne d'information (par affiche, pubs..) qui explique quelques solutions pour la surconsommation	FED/RW
Diminuer le gaspillage via la redistribution	17	Accentuer le contrôle sur le gaspillage alimentaire	RW
Diminuer le gaspillage via la redistribution	18	Développer les systèmes de redistribution des invendus vers les publics précarisés	RW
Diminuer le gaspillage via la redistribution	19	Créer un bâtiment de stockage avec les aliments gaspillés pour envoyer aux personnes qui en ont besoin // Campagne de don	RW
Diminuer le gaspillage via la redistribution	20	Créer un lieu pour que les commerçants apportent leurs invendus et les revendent à prix cassés	RW
Réduire les déchets	25	Mettre en place des points de récoltes de déchets organiques pour favoriser la production d'engrais pour les agriculteur-riche-s	RW
Réduire les déchets	27	Mettre en place une taxe/amende sur les entreprises et les particuliers pour une grande production de déchets ou un mauvais tri des poubelles	RW
Réduire les déchets	28	Mettre en place des consignes pour les canettes/bouteilles	RW
Réduire les déchets	29	Réduire les emballages	EU/FED/RW

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE
Réduire les déchets	30	Mettre plus de réglementation sur les emballages plastiques	EU/FED/RW
Réduire les déchets	33	Rendre le vrac plus attractif	FED/RW
Renforcer la réglementation et le contrôle dans les élevages	36	Améliorer le contrôle dans les élevages	RW
Encourager l'utilisation de la voiture électrique	52	Offrir une prime à l'achat de voiture électrique	RW
Favoriser l'accès au logement pour tous	70	Instaurer une aide à l'achat pour les jeunes	RW
Favoriser l'accès au logement pour tous	71	Développer l'aide à l'accès au logement pour les personnes les plus démunies	RW
Réglementer la production	72	Favoriser la production éco-responsable via des subventions publiques	FED/RW
Réglementer la production	73	Implémenter un bilan environnemental obligatoire pour toutes les entreprises du sol wallon	RW
Réglementer la production	74	Combattre l'obsolescence programmée	EU/FED/RW
Réglementer la production	75	Réduire les déchets	RW
Réglementer la production	76	Instaurer un label « 0 pollution » pour les entreprises	RW
Promouvoir les entreprises locales et réguler le non-local	77	Réindustrialiser la Belgique pour produire localement	RW
Développer des modes d'agriculture et de productions alimentaires durables	80	Développer des potagers collectifs dans les communes	RW/Communes
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	84	Mettre en place des activités pratiques: bricolage, jardinage, école dehors	FWB/RW
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	85	Former le personnel enseignant aux thématiques du développement durable	FWB

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne



RECOMMANDATIONS DU FORUM DES JEUNES RELEVANT
DES COMPÉTENCES D'AUTRES NIVEAUX DE POUVOIR.

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE
Valoriser la consommation locale	2	Taxer les importations et subventionner la production locale	EU/RW
Valoriser la consommation locale	8	Donner un revenu fixe aux agriculteurs par l'État	EU
Valoriser la consommation locale	9	Baisser les taxes sur les indépendants en Belgique	FED
Valoriser la consommation locale	10	Créer des galeries de petites commerces locales	Initiative privée/ coop/pouvoir local
Promouvoir des alternatives de consommation durable	11	Réduire les prix des produits durables	FED
Promouvoir des alternatives de consommation durable	13	Faire une campagne d'information (par affiche, pubs..) qui explique quelques solutions pour la surconsommation	FED/RW
Promouvoir des alternatives de consommation durable	14	Créer un centre commercial avec uniquement des magasins de seconde main, vrac, bio,... (réunir plusieurs magasins « durables »)	Initiative privée / coop/pouvoir local
Diminuer le gaspillage via la redistribution	21	Mettre en place des autorités communales afin d'assurer la redistribution des invendus aux personnes dans le besoin	FED
Diminuer le gaspillage via la redistribution	22	Revoir le système de dates de péremption	EU/FED
Réduire les déchets	24	Augmenter le nombre de poubelles de tri dans les communes	Communes
Réduire les déchets	29	Réduire les emballages	EU/FED/RW
Réduire les déchets	30	Mettre plus de réglementation sur les emballages plastiques	EU/FED/RW
Réduire les déchets	31	Augmenter le prix des produits déjà préparés avec beaucoup d'emballages	FED
Réduire les déchets	33	Rendre le vrac plus attractif	FED/RW
Réguler la publicité	34	Réguler voire interdire la publicité de produits polluants	FED/FWB/RW
Promouvoir l'offre de produits sains	38	Accentuer le contrôle des produits chimiques ajoutés dans la nourriture	EU/FED
Promouvoir l'offre de produits sains	39	Proposer davantage de produits sains à un prix accessible	FED
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	46	Travailler sur la diminution des retards TEC et SNCB	FED/RW

INTENTION	N°	RECOMMANDATION DU FORUM DES JEUNES	AUTORITÉ CONCERNÉE
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	47	Rouvrir les gares SNCB en zones rurales	FED
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	48	Instaurer une journée par mois sans voiture	FED/RW
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	49	Rendre les parkings aux abords des gares gratuits	FED/Communes
Renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun	54	Implémenter un planning de trajets dans les communes	Communes
Décourager l'utilisation de la voiture personnelle	55	Interdire/réguler les voitures de société	FED
Diminuer les prix	59	Réduire les prix de l'essence et diesel	FED
Réglementer la production	72	Favoriser la production éco-responsable via des subventions publiques	FED/RW
Réglementer la production	74	Combattre l'obsolescence programmée	EU/FED/RW
Promouvoir les entreprises locales et réguler le non-local	78	Taxer la production importée	EU
Développer des modes d'agriculture et de productions alimentaires durables	79	Promouvoir l'agriculture durable	EU/RW
Favoriser le développement d'énergies moins polluantes	82	Mettre en débat l'utilisation du nucléaire	FED
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	83	Implémenter des formations aux enjeux environnementaux de la primaire à l'enseignement supérieur	FWB/RW
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	84	Mettre en place des activités pratiques : bricolage, jardinage, école dehors	FWB/RW
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	85	Former le personnel enseignant aux thématiques du développement durable	FWB
Intégrer la sensibilisation aux enjeux climatiques au coeur des programmes scolaires	86	Valoriser les métiers de la transition	FWB/RW
Sensibiliser la population sur la thématique environnementale	87	Créer des grandes campagnes d'information dans les médias	FWB/RW
Sensibiliser la population sur la thématique environnementale	88	Utiliser les réseaux sociaux pour sensibiliser les générations plus jeunes	FWB/RW

Légende des autorités concernées : FED : niveau fédéral | EU : niveau européen | FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles | RW : Région Wallonne



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

<https://www.leswallonsnemanquentpasdair.be>

 Les Wallons ne manquent pas d'air

 Leswallonsnemanquentpasdair